

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 25 Vœu relatif à l'importance historique et patrimoniale de la Tour Eiffel.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la place de la Tour Eiffel dans notre patrimoine parisien et national ;

Considérant l'audace qu'a représenté cette construction tant au plan architectural que technique et scientifique ;

Considérant que la Tour Eiffel a été créée dans le cadre de l'Exposition universelle de 1889 afin de commémorer les 100 ans de la Révolution française ;

Considérant l'inspiration de son auteur qui l'a clairement inscrite dans la filiation des Lumières et de l'héritage de la Révolution française ;

Considérant l'adoption de la délibération du groupe UDI-MoDem qui proposait un parcours historique autour des grands lieux de la Révolution française et l'inscription de la Tour dans ce parcours ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à valoriser son patrimoine historique ;

Considérant l'importance de la connaissance de l'histoire pour un peuple afin de mieux préparer son avenir ;

Considérant les éventuelles pressions pour détourner ce monument unique du patrimoine français à des fins uniquement mercantiles ;

Sur proposition de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris demande à la SETE de mener une réflexion afin que le projet de modernisation de l'accueil puisse s'inscrire dans un parcours historique consacré à la Révolution française,
- une partie de cet accueil fasse une part à l'histoire de ce monument et valorise le symbole de l'innovation technique s'appuyant sur une philosophie du progrès et des sciences telle que voulue par Gustave Eiffel.